

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIES DU GERS

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-huit juin à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. DUPUY Jean-Guy, ARIES Eric, BACQUE Alain, BELMONTE Julien, BLONDEAU Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, BURGAN Michel, DORBES Marceau, DUCERE Jean, DUCLAVE Jean, DUPOUTS Roland, ESQUIRO Paul, FALCO Jean, GOURGUES Gérard, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LARRIEU Muriel, LE MAIRE Jean-Claude, LEZIAN Max, MARAGNON Roland, PEYRUSSE Anne-Aymone, PIETERS Christiane, SAGANSAN Jean-Jacques, SORIANO Michel, THOMAS Jean-François

Absents et excusés : MM. BARON Philippe, BLANCHARD Isabelle, BLAYA Bruno, CABOS Christian, CARDONA Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DERENS Anne-Sophie, DIEDERICH Henri, DUFFOURG Alain, DUFOUR Philippe, DURREY Joël, FORMENT Guy, GIACOSA Patrick, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, MESTE Michel, NARRAN Béatrice, PASQUALINI Jean-Claude, SEYNAEVE Francis, SOUMEILLAN Henri, THIEUX-LOUIS Véronique

DECISION MODIFICATIVE – IMMOBILISATION DU PATRIMOINE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIES DU GERS –

Monsieur le Président donne lecture du rapport financier du concessionnaire ENEDIS, il s'établit comme suit :

« La valeur des actifs de la concession s'exprime par la valeur brute, par la valeur nette (non amortie) des ouvrages de distribution publique concédés et en service, par le montant des provisions constituées pour leur renouvellement et par la valeur de remplacement »

Au 31 décembre 2022, ces données sont les suivantes :

TOTAL DES OUVRAGES CONCÉDÉS POUR LA CONCESSION

Total des ouvrages concédés	31/12/2022 (en K€ H.T.)	TTC en K€
Valeur brute comptable	651 733,00	782 079,60
Valeur nette comptable	365 650,00	438 780,00
Provisions constituées	33 742,00	40 490,40
Valeur de remplacement	859 780,00	1 031 736,00

Les valeurs ci-dessus prennent en compte la totalité des ouvrages de distribution publique :

- Les ouvrages localisés, rattachés à leur commune de localisation, sont pris en compte pour la valeur inscrite dans la comptabilité. Ce sont les réseaux HTA et BT et les postes de distribution publique.
- Les branchements, comptages et colonnes montantes, gérés en masse financière, mais qui sont répartis dans les systèmes d'information au prorata du nombre de clients ou du nombre d'immeubles en accord avec les commissaires au compte.

Le concessionnaire poursuit ses travaux d'amélioration de la localisation des ouvrages. Ces travaux ont notamment permis la mise en place d'un suivi localisé des compteurs Linky, ils ont également conduit à une gestion individualisée des transformateurs HTA/BT qui sont gérés de façon localisée. Ces deux natures d'ouvrage (compteurs et transformateurs) peuvent être temporairement localisées dans des magasins gérés par le concessionnaire.

Ces montants prennent en compte les ouvrages mis en service et retirés dans l'année.

Une réserve est émise par le Comité du STEG sur le calcul des provisions de renouvellement compte tenu de la réestimation de la durée de vie décidée unilatéralement par ENEDIS et dénoncée par le STEG dans une motion votée par le Comité du STEG. Il a été donc à ce titre proposé au Comité de rejeter les modes et durées d'amortissement pour les principaux ouvrages du compte rendu annuel.

Après avoir délibéré, le Comité décide :

- D'inscrire en dépense (compte 2411) et en recette (compte 21534) la somme de 782 079,60 K€ afin de procéder à l'amortissement du patrimoine électrique du Syndicat Territoire d'Energies du Gers.
- De rejeter les modes et durées d'amortissement présentés unilatéralement par les services d'ENEDIS dans le compte rendu annuel d'activité.
 - o Le Comité accepte cette proposition.
 - o Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.



Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY

A circular stamp for the "Syndicat Territoire d'Energies du GERS". The text "Syndicat Territoire d'Energies du GERS" is written around the perimeter. In the center, there is a star and the word "GERS". A signature is written over the stamp.

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIES DU GERS

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-huit juin à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. DUPUY Jean-Guy, ARIES Eric, BACQUE Alain, BELMONTE Julien, BLONDEAU Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, BURGAN Michel, DORBES Marceau, DUCERE Jean, DUCLAVE Jean, DUPOUTS Roland, ESQUIRO Paul, FALCO Jean, GOURGUES Gérard, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LARRIEU Muriel, LE MAIRE Jean-Claude, LEZIAN Max, MARAGNON Roland, PEYRUSSE Anne-Aymone, PIETERS Christiane, SAGANSAN Jean-Jacques, SORIANO Michel, THOMAS Jean-François

Absents et excusés : MM. BARON Philippe, BLANCHARD Isabelle, BLAYA Bruno, CABOS Christian, CARDONA Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DERENS Anne-Sophie, DIEDERICH Henri, DUFFOURG Alain, DUFOUR Philippe, DURREY Joël, FORMENT Guy, GIACOSA Patrick, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, MESTE Michel, NARRAN Béatrice, PASQUALINI Jean-Claude, SEYNAEVE Francis, SOUMEILLAN Henri, THIEUX-LOUIS Véronique

PARTICIPATION AU SALON ENERGAÏA LES 13 ET 14 DECEMBRE 2023 – STAND COMMUN EN CONVENTION AVEC LES SYNDICATS D'ENERGIES DE L'ENTENTE OCCITANIE –

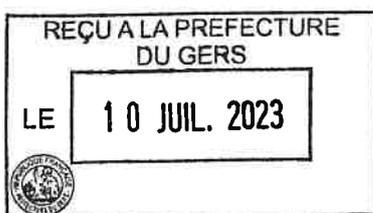
Le Président informe les membres du comité syndical de la tenue du Salon ENERGAÏA à MONTPELLIER les 13 et 14 décembre 2023. Il précise que les Syndicats d'Energies membres de l'entente « Territoire d'Energies Occitanie – Pyrénées – Méditerranée » ont souhaité se grouper pour organiser un stand commun comme réalisé dans les années passées.

C'est le Syndicat Départemental d'Electricité de la HAUTE-GARONNE (SDEHG) qui sera chargé de coordonner l'ensemble des actions nécessaires à l'organisation de ce stand. Dans ce cadre le SDEHG avancera les frais de mise en place du stand et de communication. Chaque syndicat devra ensuite rembourser sa part, évaluée à 2 000 euros.

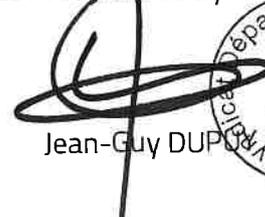
Après avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, le Comité du Syndicat Territoire d'Energies du Gers :

- Emet un avis favorable à la participation d'un stand commun aux syndicats d'Energies de l'entente « Territoire d'Energies Occitanie Midi-Pyrénées » au Salon ENERGAÏA les 13 et 14 décembre 2023.
- Donne son accord pour la participation de 2 000 euros.
- Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- Autorise la prise en charge par le Syndicat Départemental d'Energies du Gers des frais de déplacement et autres frais de mission des membres représentants du Syndicat qui participeront à ce Salon.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,


Jean-Guy DUPUY

Syndicat Départemental d'Energies
du GERS

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIES DU GERS

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-huit juin à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, le Président.

Etaient présents : MM. DUPUY Jean-Guy, ARIES Eric, BACQUE Alain, BELMONTE Julien, BLONDEAU Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, BURGAN Michel, DORBES Marceau, DUCERE Jean, DUCLAVE Jean, DUPOUTS Roland, ESQUIRO Paul, FALCO Jean, GOURGUES Gérard, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LARRIEU Muriel, LE MAIRE Jean-Claude, LEZIAN Max, MARAGNON Roland, PEYRUSSE Anne-Aymone, PIETERS Christiane, SAGANSAN Jean-Jacques, SORIANO Michel, THOMAS Jean-François

Absents et excusés : MM. BARON Philippe, BLANCHARD Isabelle, BLAYA Bruno, CABOS Christian, CARDONA Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DERENS Anne-Sophie, DIEDERICH Henri, DUFFOURG Alain, DUFOUR Philippe, DURREY Joël, FORMENT Guy, GIACOSA Patrick, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, MESTE Michel, NARRAN Béatrice, PASQUALINI Jean-Claude, SEYNAEVE Francis, SOUMEILLAN Henri, THIEUX-LOUIS Véronique

POINT SUR LE DEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE ELECTRIQUE (IRVE) –

Monsieur le Président informe le Comité syndical que les IRVE qui ont été votées lors des dernières réunions du Comité syndical ont toutes été déployées à l'exception de celle de Vic-Fezensac où l'on rencontre un gros problème identifié de zone inondable.

Une discussion a été engagée avec la municipalité pour trouver un autre endroit s'intégrant dans la même logique du projet communal.

La borne de charge de SARAMON a été heurtée par un poids lourd, aucune personne n'a été témoin de l'incident. Le matériel est tellement endommagé qu'il faut procéder au changement de la station de charge.

Il est proposé au Comité syndical d'engager le remplacement de la station de charge de SARAMON pour un montant de 20 000 euros HT à la condition d'obtenir de la municipalité un emplacement moins risqué (recul par rapport au trottoir, autre emplacement, dispositif de sécurité...).

Il est proposé au Comité syndical de poser une nouvelle borne sur la commune de LUPIAC sur le parking qui va être réalisé par la municipalité dans le cadre de sa stratégie territoriale pour les animations autour de « d'Artagnan ».

Pour cela, Il est proposé au Comité syndical d'engager une dépense de 20 000 euros HT.

Enfin, Monsieur le Président fait état d'une sollicitation de Monsieur le Maire de SARRANT pour la pose d'une IRVE. L'absence de service sur la commune et le coût de charge dissuadant les utilisateurs locaux laissent présager un résultat économique qui ne sera pas suffisant.

Il est proposé de ne pas donner dans l'immédiat une suite positive et de réouvrir la discussion quand la situation sera plus favorable.

Après débat et vote à l'unanimité, le Comité syndical décide:

- De budgétiser la somme de 40 000€ HT sur l'exercice 2023 ou suivant pour financer deux stations de charge accélérée sur les communes de Saramon et de Lupiac
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour construire les deux stations dans le cadre du marché à bon de commande en cours.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,


Jean-Guy PUY



REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIES DU GERS

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-huit juin à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. DUPUY Jean-Guy, ARIES Eric, BACQUE Alain, BELMONTE Julien, BLONDEAU Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, BURGAN Michel, DORBES Marceau, DUCERE Jean, DUCLAVE Jean, DUPOUTS Roland, ESQUIRO Paul, FALCO Jean, GOURGUES Gérard, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LARRIEU Muriel, LE MAIRE Jean-Claude, LEZIAN Max, MARAGNON Roland, PEYRUSSE Anne-Aymone, PIETERS Christiane, SAGANSAN Jean-Jacques, SORIANO Michel, THOMAS Jean-François

Absents et excusés : MM. BARON Philippe, BLANCHARD Isabelle, BLAYA Bruno, CABOS Christian, CARDONA Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DERENS Anne-Sophie, DIEDERICH Henri, DUFFOURG Alain, DUFOUR Philippe, DURREY Joël, FORMENT Guy, GIACOSA Patrick, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, MESTE Michel, NARRAN Béatrice, PASQUALINI Jean-Claude, SEYNAEVE Francis, SOUMEILLAN Henri, THIEUX-LOUIS Véronique

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ENERCOOP MIDI-PYRENEES –

Monsieur le Président expose au Comité syndical que la société ENERCOOP Midi-Pyrénées avec qui nous entretenons des rapports cordiaux, l'a sollicité pour nouer un partenariat.

L'idée serait de développer des petits champs photovoltaïques au sol sur des surfaces répondant aux objectifs de la charte départementale sur les Energies Renouvelables.

Enfin dès la création de la SEM départementale, la présente contractualisation sera transférée sur l'outil de financement commun avec le Conseil Départemental dont un de ses objets sera de développer ce type de projet. Pour cela ENERCOOP nous propose de contractualiser une convention.

Monsieur le Président fait une succincte lecture du document qui avait été joint à la convocation et insiste sur les points suivants :

- Il y aura au bout du processus la création d'une société de projet qui sera soumise au vote du Comité pour l'approbation des statuts et du pacte d'associés quelque soit le partage (TE32 ou SEM).
- La participation de TE32 au capital sera de 49%.
- L'amorce de gouvernance de la future société est tracée dans la convention avec la possibilité de faire entrer au capital de la société le projet des communes, EPCI ou collectifs de citoyens.

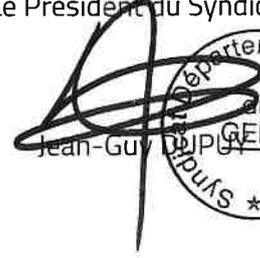
Il est proposé au Comité syndical d'approuver la présente convention et d'autoriser Monsieur le Président à signer celle-ci pour la mettre à exécution.

Après débat et vote à l'unanimité, le Comité syndical décide:

- D'approuver la présente convention
- D'autoriser Monsieur le Président à signer celle-ci.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,


Jean-Guy Dupuy



REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIES DU GERS

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-huit juin à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. DUPUY Jean-Guy, ARIES Eric, BACQUE Alain, BELMONTE Julien, BLONDEAU Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, BURGAN Michel, DORBES Marceau, DUCERE Jean, DUCLAVE Jean, DUPOUTS Roland, ESQUIRO Paul, FALCO Jean, GOURGUES Gérard, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LARRIEU Muriel, LE MAIRE Jean-Claude, LEZIAN Max, MARAGNON Roland, PEYRUSSE Anne-Aymone, PIETERS Christiane, SAGANSAN Jean-Jacques, SORIANO Michel, THOMAS Jean-François

Absents et excusés : MM. BARON Philippe, BLANCHARD Isabelle, BLAYA Bruno, CABOS Christian, CARDONA Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DERENS Anne-Sophie, DIEDERICH Henri, DUFFOURG Alain, DUFOUR Philippe, DURREY Joël, FORMENT Guy, GIACOSA Patrick, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, MESTE Michel, NARRAN Béatrice, PASQUALINI Jean-Claude, SEYNAEVE Francis, SOUMEILLAN Henri, THIEUX-LOUIS Véronique

CANDIDATURE DANS LE PROJET ACTION DES COLLECTIVITES POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE (ACTEE) PORTE PAR LE FNCCR –

VU l'article 2.1 des statuts du Syndicat Territoire d'Energies du Gers et notamment le paragraphe concernant l'efficacité énergétique ;

VU l'article 2.2 des statuts du Syndicat Territoire d'Energies du Gers et notamment le paragraphe concernant l'efficacité énergétique ;

VU l'article 2.7 des statuts du Syndicat Territoire d'Energies du Gers et notamment le paragraphe concernant l'efficacité énergétique ;

VU l'article 198 de la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte ;

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies avec la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) propose le programme ACTEE PLUS qui permet de financer des actions en matière d'efficacité énergétique à la disposition des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre.

Pour répondre à l'appel à candidature, il convient de se grouper avec d'autres Syndicats d'Energies afin de représenter un territoire plus large et un seuil de population.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de candidater avec les Syndicats Départementaux d'Energies de la Région Occitanie avec qui nous avons déjà l'expérience du travail en commun dans le cadre du programme ACTEE.

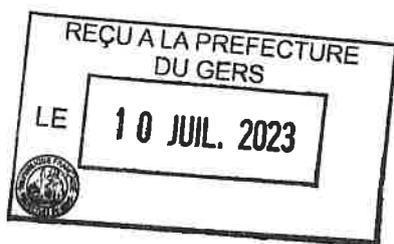
Cette candidature viendrait, avec d'autres candidatures de la Région d'Occitanie, proposer une offre de service aux communes et aux EPCI dans un cadre coordonné avec les services de l'AREC où certaines actions pourraient être mutualisées.

Il est à noter que la FNCCR a incité un regroupement à l'échelle régionale pour augmenter notre probabilité de recevabilité au regard des crédits alloués.

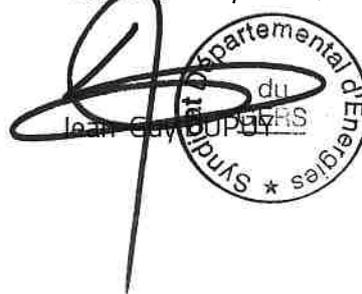
Après débat et vote, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à candidater avec l'AREC au programme ACTEE PLUS.
- De signer tout document permettant l'appel de fonds dans le cadre du programme ACTEE PLUS.
- D'accepter que l'AREC soit le coordinateur financier du programme.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,



REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIES DU GERS

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-huit juin à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. DUPUY Jean-Guy, ARIES Eric, BACQUE Alain, BELMONTE Julien, BLONDEAU Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, BURGAN Michel, DORBES Marceau, DUCERE Jean, DUCLAVE Jean, DUPOUTS Roland, ESQUIRO Paul, FALCO Jean, GOURGUES Gérard, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LARRIEU Muriel, LE MAIRE Jean-Claude, LEZIAN Max, MARAGNON Roland, PEYRUSSE Anne-Aymone, PIETERS Christiane, SAGANSAN Jean-Jacques, SORIANO Michel, THOMAS Jean-François

Absents et excusés : MM. BARON Philippe, BLANCHARD Isabelle, BLAYA Bruno, CABOS Christian, CARDONA Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DERENS Anne-Sophie, DIEDERICH Henri, DUFFOURG Alain, DUFOUR Philippe, DURREY Joël, FORMENT Guy, GIACOSA Patrick, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, MESTE Michel, NARRAN Béatrice, PASQUALINI Jean-Claude, SEYNAEVE Francis, SOUMEILLAN Henri, THIEUX-LOUIS Véronique

HAUSSE DES PRIX DES FOURNITURES ELECTRIQUES –

VU la circulaire n°6338/SG du 27 mars 2022 de Monsieur le 1^{er} Ministre Jean Castex sur l'exécution des contrats de Commande publique ;

VU l'avis du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022 n°405540 ;

VU la circulaire n°G374/SG du 29 septembre 2022 de Madame la 1^{ère} Ministre sur l'exécution des contrats de Commande Publique ;

VU la circulaire du 12 octobre 2022 de Monsieur le Préfet du Gers ;

Monsieur le Président expose au Comité syndical que les entreprises titulaires du marché à bon de Commande des travaux d'électrification ont rencontré les services du Syndicat Territoire d'Energies du Gers pour exposer leurs difficultés au regard des coûts de fourniture du matériel électrique. A ce jour, l'étude remise par celle-ci, sans possibilité de vérification par nos services, montre la nécessité de revaloriser le bordereau des prix de 12,6 % au regard des augmentations globales constatées pour garder la même économie du marché.

Dans un département de la Région Occitanie, les articles du bordereau des prix ont été augmentés par voie d'avenant en les multipliant par le coefficient 1,10. Les entreprises titulaires du marché public de travaux d'électrification ont exposé leur souhait de voir appliquer une mesure similaire sur le département du Gers.

Il est à noter que le Syndicat Territoire d'Energies du Gers applique une formule de révision conforme aux circulaires mentionnées au début de la délibération.

L'indice qui définit la révision du marché est l'indice TP12 décliné en a, b, c.

La composition détaillée des index travaux Publics – base 2010 (version au 25 octobre 2021 appliquée à partir d'août 2021) donne une règle de calcul comme dans le tableau présenté en annexe.

On peut donc constater que le coût des carburants et de l'ensemble des fournitures électriques nécessaires aux chantiers sont bien intégrés à la définition de l'indice de révision.

A partir de ce constat, il est difficile d'argumenter que la construction du marché public ne répond pas à la vision des pouvoirs publics et à la réglementation associée.

Dès lors la révision par voie d'avenant le marché actuel, en intégrant un coefficient, ne paraît pas justifier et fragilise la démarche juridique de la construction de ce marché public avec la possibilité d'un recours d'un candidat écarté.

Il convient donc de donner une suite négative à cette sollicitation et de regarder au travers des directives gouvernementales d'autres voies d'action si la nécessité s'imposait.

Au regard de la présentation qui a été faite, Monsieur le Président du Comité syndical propose au Comité :

- De ne pas donner suite à la demande des entreprises concernant la modification par voie d'avenant des prix du bordereau du marché public à bon de Commande pour les travaux d'électrification rurale.
- De renoncer aux sanctions contractuelles sur les retards d'exécution de chantiers conformément aux directives énoncées au début de la délibération, si le titulaire du marché démontre que l'inexécution de ses obligations contractuelles résulte d'un cas de force majeure.
- D'ouvrir la possibilité d'analyser une ou plusieurs demandes au regard de l'application de l'imprévision aux contrats administratifs sans garantir du résultat tant que le Comité syndical ne sera pas prononcé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIES DU GERS

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-huit juin à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Étaient présents : MM. DUPUY Jean-Guy, ARIES Eric, BACQUE Alain, BELMONTE Julien, BLONDEAU Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, BURGAN Michel, DORBES Marceau, DUCERE Jean, DUCLAVE Jean, DUPOUTS Roland, ESQUIRO Paul, FALCO Jean, GOURGUES Gérard, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LARRIEU Muriel, LE MAIRE Jean-Claude, LEZIAN Max, MARAGNON Roland, PEYRUSSE Anne-Aymone, PIETERS Christiane, SAGANSAN Jean-Jacques, SORIANO Michel, THOMAS Jean-François

Absents et excusés : MM. BARON Philippe, BLANCHARD Isabelle, BLAYA Bruno, CABOS Christian, CARDONA Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DERENS Anne-Sophie, DIEDERICH Henri, DUFFOURG Alain, DUFOUR Philippe, DURREY Joël, FORMENT Guy, GIACOSA Patrick, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, MESTE Michel, NARRAN Béatrice, PASQUALINI Jean-Claude, SEYNAEVE Francis, SOUMEILLAN Henri, THIEUX-LOUIS Véronique

CESSION DE LA BORNE ACCIDENTEE DE SARAMON AU LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DE SAMATAN POUR FORMER LES APPRENTIS AUX METIERS DE LA CHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES –

Sur proposition du conseiller syndical Michel Soriano, dans le cadre des questions diverses, le Président du Comité syndical met aux voix la décision de céder la borne accidentée de Saramon qui n'est pas réparable dans les conditions économiques acceptables pour Territoire d'Énergies du Gers.

Après débat et vote à l'unanimité, le Comité syndical décide de céder au lycée d'enseignement professionnel de Samatan la borne de charge accidentée de Saramon et autorise le Président à prendre l'ensemble des dispositions liées à cette décision.



Le Président du Syndicat,

